

Un Coup de Théâtre à la Conférence de Gènes

Le memorandum à la Russie semble désapprouvé par le Gouvernement français.

Paris, 2 mai. — Le Président du Conseil a télégraphié ce matin à la délégation française à Gènes pour la prier d'inviter les représentants alliés à la Conférence...

La France adopterait le point de vue Belge

On se souvient que M. Jaspars, représentant de la Belgique, n'a pas adhéré aux clauses contenues dans cet article. Le Président du Conseil Français estime qu'il convient de réserver l'attitude du Gouvernement français jusqu'à plus ample informé...

Le memorandum sera envoyé sous réserve

Finalement, il a été décidé d'envoyer sans retard à la délégation russe le texte du memorandum. La lettre d'envoi qui l'accompagnera ne contient qu'une formule d'envoi, à laquelle a été ajoutée la phrase suivante...

On dit que les Russes accepteraient...

D'après les bruits qui circulent à Gènes, les délégués bolchevistes auraient eu connaissance de la réponse de la Commission des Alliés, non pas officiellement, mais par les journalistes.

La France restera « Nation favorisée »

Gènes, 2 mai. — Un débat important, qui ne laissait pas de présenter quelques dangers au point de vue français, a eu lieu hier et aujourd'hui au sein de la Commission économique de la Conférence...

Un juge d'instruction est mort empoisonné

Paris, 2 mai. — Le parquet de la Seine, à la suite de la mort de M. Raymond Prieur, juge d'instruction au tribunal de la Seine, qui a succombé à une intoxication alimentaire...

Deux bandits ont été condamnés à mort

Aix-en-Provence, 2 mai. — La cour d'assises des Bouches du Rhône a condamné à la peine de mort deux malfaiteurs : Gueydan et Cadier qui, le soir de janvier 1921, surpris par la police dans un débit d'Aix, avaient tiré plusieurs coups de revolver sur les agents blessant grièvement l'inspecteur Sebellier.

Le temps d'aujourd'hui PLUVIEUX ET FRAIS

Vents modérés de nord-ouest à sud-ouest, ciel très nuageux, avec éclaircies et averses, demeurant couvert avec pluies. Temp. fraies. Le minimum de température sera d'environ 3°.

Une Catastrophe de chemin de fer

Elle fit dans les Ardennes quatre morts et trente blessés

Vouziers, 2 mai. — Aujourd'hui, vers 17 heures 15, un train de voyageurs qui manœuvrait en gare de Lully-Semuy, près de Vouziers, sur la ligne d'Harçon à Bar-le-Duc a été pris en écharpe par un train de marchandises.

On a retiré des débris, à l'heure actuelle quatre morts, dont deux hommes, une femme et un enfant. Les dégâts matériels sont importants. Une trentaine de voyageurs blessés ont été transportés à l'hôpital de Vouziers.

Chronique des Dommages de guerre

RETRAIT DES DOCUMENTS SE TROUVANT AUX DOSSIERS De nombreux sinistrés, dont les demandes de dommages de guerre ont été solutionsnées par les Commissions cantonales...

Berlin, 2 mai. — Trois wagons contenant du matériel de guerre ont été découverts et saisis par la commission militaire internationale de contrôle, le 1er mai, à Stettin, et deux autres à Hambourg.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

Un Anchois séquestré et brutalisa sa vieille mère

Nous avons en son temps relaté cette affaire qui provoqua une certaine émotion à Aniche et dans la région. Alexandre Goubet, 27 ans, manoeuvre, demeurant Cité Coton, à Aniche, séquestrait et brutalisait sa vieille mère, âgée de 62 ans.

Meurs, à Sains-du-Nord

Léon Droma, âgé de 38 ans, journalier, était accusé d'avoir abusé d'une jeune fille de 15 ans qu'il avait attirée dans un grenier.

DANS LA POLICE NOMINATIONS

M. Nemur, commissaire de police stagiaire à Seclin précédemment nommé commissaire spécial de police adjoint stagiaire sur les chemins de fer de P.-L.-M. à résidence d'Annemasse (Haute-Savoie) est nommé commissaire de police de 3e classe à Bobain (Aisne); M. Auseau, commissaire de police 1re classe, Roubaix est nommé en même qualité à Bordeaux; M. d'Assier, commissaire de police 1re classe en congé pour raisons de santé est nommé commissaire de police 1re classe à Roubaix; M. Hérouquel, commissaire de police 2e classe, à Marquien-Barœul est nommé commissaire de police 2e classe à Reims; M. Jacquemont, commissaire de police de 3e classe à Mohon (Ardennes) est nommé commissaire de police de 2e classe, à Metz; M. Abbe, commissaire de police de police mobile de 1re classe à la 13e brigade régionale Rennes est nommé commissaire de police de 1re classe à Lille; Le commissaire spécial de police exerçant sur les chemins de fer du Nord à la résidence de Béthune, est supprimé; M. Danhez, commissaire de police de 2e classe à Armentières est promu sur place à la 1re classe; M. Carmaux, commissaire de police de 1re classe à Metz est nommé commissaire de police de 3e classe; M. Pouchet, commissaire de police de 3e classe à Vallauris (Alpes Maritimes), est nommé commissaire de police de 2e classe sur les chemins de fer du Nord à la résidence de Boulogne-sur-Mer en remplacement de M. Sivadon qui a reçu une autre destination.

Une atroce profanation d'un cadavre d'enfant

Une domestique lui orna au visage en l'insultant odieusement

Une domestique, Berthe Bossuet, au service de M. Neuyahr, demeurant à Paris, avait demandé à passer la nuit auprès du corps de son jeune maître, un enfant de 15 ans, alors qu'il venait de mourir des suites d'une opération.

Elle outragea le cadavre, lui cracha plusieurs fois au visage en l'insultant odieusement. Cette atroce profanation se déroula en présence d'une autre domestique, qui ne raconta les faits qu'après le départ de sa compagne, celle-ci ayant sollicité son congé pour retourner chez sa mère, qui demeurait à Strasbourg.

A la suite de ces révélations, M. Neuyahr déposa, contre son ancienne femme de chambre, une plainte au parquet de Strasbourg. L'instruction en est close et Berthe Bossuet, inculpée de violation de sépulture, comparait incessamment devant le tribunal correctionnel.

L'avocat qu'avait choisi l'inculpée vient de se rétracter, en raison de la nature des faits reprochés à sa cliente. Un autre défendeur a dû être désigné d'office pour assister à l'audience.

Un fait des plus troublants vient compliquer encore cette douloureuse histoire : la mère de Berthe Bossuet est morte exactement le jour de l'anniversaire de la mort du jeune Raymond Neuyahr, heure pour heure.

Une importante saisie de matériel de guerre allemand

Berlin, 2 mai. — Trois wagons contenant du matériel de guerre ont été découverts et saisis par la commission militaire internationale de contrôle, le 1er mai, à Stettin, et deux autres à Hambourg.

La valeur de ce matériel, qui ne comportait pas d'armes, est considérable. Le tout provenait d'un dépôt clandestin de Berlin.

Les Princes Allemands commis de marchands

Berlin, 2 mai. — Le tribunal de Moabit vient de juger une affaire qui a mis en présence le marchand Winterfeld et le plus jeune des quatre fils de l'ex-roi de Saxe, le prince Ernest-Liebn.

Celui-ci, qui s'occupe activement d'affaires à la commission, avait porté plainte contre le marchand Winterfeld qui, disant-il, en trahissant sa comptabilité, l'avait escroqué d'une ristourne de 400.000 marks qu'il lui devait.

Ce procès, a vivement intéressé le public berlinois, car il a permis de se rendre compte de la vie étrange que mènent actuellement les princes des ex-maisons royales et impériales, qui exploitent leurs relations pour se procurer de l'argent en vivant presque uniquement de ces commissions ainsi prélevées sur toutes les affaires, mêmes minimes, faites grâce à eux.

L'un des experts cités comme témoin a fait remarquer que le prince et ses trois autres frères, ainsi que de nombreux membres de l'ancienne haute aristocratie, avaient touché un fixe de 1.800.000 marks. A cette somme venaient s'ajouter des ristournes considérables.

Le marchand Winterfeld, que l'avocat du prince représente comme un aventurier et un usurier, a été condamné à 10.000 marks d'amende et à trois années d'emprisonnement.

La presse berlinoise s'accorde pour trouver que la punition est dure, étant donné que si le marchand Winterfeld a fait, en effet, figure d'aventurier, les princes de la maison de Saxe avaient chez lui des postes pour le moins étranges et prélevaient sur les bénéfices des taux également usuraires.

Pour une femme il tua père et mère

Ce double parricide a été découvert trois semaines après

Le Mans, 2 mai. — Le parquet de la Flèche a fait aujourd'hui une descente à Verneuil-le-Chéty où M. Eugène Duveau et sa femme ont été trouvés assassinés, hier, dans leur domicile, aux Peulnières. Le crime remonte au 12 avril. Les deux corps, qui étaient placés sur le lit, étaient dans un état avancé de putréfaction. Ce sont les voisins qui ont averti la justice. M. Duveau a été tué d'un coup de revolver à la tête. Sa femme a eu la tête fracassée à coups de pincettes. Gaston Duveau, âgé de 22 ans fils des victimes, qui habitait avec ses parents, est en fuite. On le croit parti pour Paris avec une femme. C'est pour satisfaire aux demandes d'argent de cette femme qu'il aurait tué son père et sa mère.

Un mouvement gréviste se dessine en Belgique

Mineurs et métallurgistes protestent contre la diminution des salaires

Bruxelles, 2 mai. — Un mouvement gréviste se dessine en plusieurs endroits du pays, notamment dans la métallurgie et les charbonnages, pour protester contre la diminution des salaires.

Chez les Mineurs

Bruxelles, 2 mai. — Les ouvriers des charbonnages de Cueemans, Frameries, Quaregnon, Jommapes et Flinn ont cessé le travail le 1er mai pour célébrer la fête du travail, mais ils ont décidé de continuer à chômer pour protester contre la diminution de salaires que veulent imposer les patrons mineurs.

La Centrale du Borinage a lancé, mardi après-midi, un manifeste par lequel elle engage les ouvriers à reprendre le travail et à attendre le mot d'ordre de l'organisation.

Chez les Métallurgistes

Bruxelles, 2 mai. — Mardi matin, une grève a éclaté dans les usines des Constructions mécaniques de Gand, où les patrons ont annoncé une réduction de salaires de 10 pour cent.

Pourquoi le prix de la viande augmente

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE SE DEFEND D'AVOIR PROVOQUE LA HAUSSE Paris, 2 mai. — Au sujet des récentes hausses sur les denrées alimentaires, le ministre de l'Agriculture communique la note suivante :

Des informations ont récemment attribué la hausse constatée sur le prix de détail de la viande, aux arrêtés interdisant, pour des raisons sanitaires, l'entrée en France du bétail danois et anglais et décret autorisant l'exportation du bétail indigène.

Chaque année, à la fin de l'hiver, lorsque le bétail, engraisé à l'étable, commence à faire défaut et que les animaux provenant des herbages ne sont pas encore mis sur le marché, il se produit une hausse de la marchandise.

En ce qui concerne les arrivages de bœufs danois, dont la suppression a été invoquée pour servir de prétexte à la hausse, ils ne pouvaient avoir qu'un effet relatif sur la tenue des cours : 368 bovins seulement en provenance du Danemark ont été vendus sur le marché de la Villette pendant le mois de février, alors que le total des animaux amenés pendant ce même mois sur ce marché a atteint 24.456 têtes.

La liberté de sortie du bétail n'a pas été non plus une cause d'élevation des prix. Il suffit, à ce sujet, de signaler qu'il n'a été exporté en mars que 765 têtes de bétail bovin.

Cette hausse paraît d'ailleurs destinée à attirer et même à disparaître avec l'apparition sur le marché des premiers bœufs d'herbe, dont l'engraissement et par suite la vente, ont été retardés par la température anormalement basse du mois d'avril.

Une fortune a été volée dans le corsage d'une femme

Marseille, 2 mai. — Une liquoriste, Mme Marie Ducani, quittant son établissement, avenue d'Arenç, retirait à son domicile rue Parmentier, emportant dans son corsage une somme de 75.000 francs en billets de banque.

Avenue d'Arenç, elle a été assaillie par deux individus qui lui ont jeté un tablier sur la tête, dégraté son corsage et lui ont enlevé les 75.000 francs. Ils ont disparu ensuite.

Solidarité ouvrière

Un ouvrier d'un établissement métallurgique de Commeny, ayant été révoqué pour refus d'exécuter un ordre, tout le personnel, composé de 1.500 ouvriers, a cessé le travail par protestation.

Après ces visites de la classe moyenne, viendront les personnalités de la ville. La femme du maire eut de son devoir d'appartenir à l'enceinte des félicitations personnelles de son mari.

Un général vint avec sa femme, et fut un peu choqué de la familiarité de Cogolin qui ne savait pas toujours garder la mesure. Des conseillers municipaux, des conseillers généraux s'empresèrent auprès de lui.

Enfin — et ce fut l'apothéose — un journaliste américain qui parlait fort bien le français vint interviewer notre homme. C'était un jeune homme blond, plein, plein de réserve et de distinction, qui d'abord paraissait timide, mais qui — Cogolin s'en aperçut bientôt — dissimulait un esprit furieusement arriviste et pratique.

Il posa d'abord à son patient des questions banales sur ses origines, sur ses goûts, sur ses habitudes. Il se fit raconter la vie quotidienne de l'enceinte, qui, se souvenant des mensonges qu'on avait racontés, insistait :

Un Polonais a tué un de ses compatriotes

Ce drame se déroula à Bruay pour la possession d'un porc

Les familles polonaises Stuzinski et Matkewicz étaient venues se fixer à Bruay, cité 10 bis, où elles habitaient deux maisons contiguës, rue de Gescogne; pour un motif fut — une question de possession d'un porc, parait-il, la discorde régna depuis quelque temps entre les deux familles.

Lundi 1er mai, vers 22 heures, une scène violente éclata entre Stuzinski et Matkewicz et les deux hommes en vinrent aux coups. Tout à coup, Matkewicz sortit de sa poche un couteau et en porta un seul coup à son compatriote, qui atteint au « cou » affaissa. La lame avait tranché l'artère carotide et une hémorragie interne s'était déclarée, la mort fut immédiate.

La police arriva aussitôt et mit l'assassin en état d'arrestation; celui-ci était cerné par une centaine de ses compatriotes et il aurait été impitoyablement lynché si les agents ne l'avaient soustrait à la fureur de la foule.

Matkewicz a été conduit sous bonne escorte au parquet de Béthune.

Ce drame sanglant a provoqué dans la population polonaise et à Bruay une vive émotion.

Une nouvelle mise en demeure va être adressée à l'Allemagne

Paris, 2 mai. — Le service juridique de la commission des réparations, qui avait été chargé d'étudier dans quelle mesure le pacte germano-bolcheviste de Rapallo est une violation du traité de Versailles, a remis hier à la commission, le rapport qu'il a rédigé à ce sujet. Ce rapport est un assez long document, où tous les articles du traité auxquels il semblait que le pacte dût porter atteinte, ont été étudiés à fond.

Il s'agit, on se le rappelle, des articles 236, 246 et 260, et particulièrement de celui qui impose le transfert à la commission des réparations de « droits et intérêts des ressortissants allemands et de l'Etat allemand dans toute entreprise d'intérêt public ou concession en Russie.

La commission des réparations se réunit aujourd'hui pour étudier les conclusions de son service juridique. Elle aura, en outre, à prendre une décision concernant la non-exécution de certaines obligations imposées à l'Allemagne par sa décision du 31 mars dernier. Ces obligations étaient, pour le gouvernement du Reich, l'envoi à la date du 30 avril, d'un programme de mesures destinées à mettre un terme à l'exportation abusive des capitaux et d'un programme d'emprunt intérieur pour faire face au déficit budgétaire.

On avait craint que la commission déclarât d'envoyer au Reich, si le pacte de Rapallo n'est pas dénoncé, pour le mettre en honneur d'avoir à exécuter entièrement, d'ici le 31 mai, les obligations imposées, et elle laissera entendre qu'à cette date, il n'y aura plus de concession possible.

Le Conseil de Cabinet se réunira aujourd'hui

Paris, 2 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, à 10 heures, au ministère des Affaires étrangères en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

Le président du conseil a donné connaissance à ses collègues, les membres du gouvernement, de la délégation française à Gènes. Le conseil a arrêté, d'autre part, les dispositions en vue des obèses de M. Paul Deschanel, auxquelles le gouvernement assistera en corps.

M. Barthou ayant quitté Gènes à 11 heures et devant arriver demain à 11 heures à Paris, le conseil de cabinet se réunira dans l'après-midi, à 14 heures.

La mévente du charbon fait chômer des mineurs

La crise de la mévente du charbon dans l'Allier continuant, 250 ouvriers des mines de St-Hilaire viennent d'être mis en chômage à leur tour.

M. Guillaume, de la direction générale des mines au Ministère des Travaux Publics, est arrivé la nuit dernière à Moulins pour ouvrir une enquête sur la situation.

Il est rendu à St-Hilaire, à Buxières et à Bert, en compagnie du Préfet, de l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement de Clermont-Ferrand et de MM. Lamoureux et Chateau, députés. Une réunion a eu lieu à la Préfecture avec les exploitants des mines pour examiner les mesures à prendre.

Une vendetta a fait cinq victimes en Corse

Marseille, 2 mai. — Un télégramme d'Ajaccio qu'on sait... une rixe terrible a éclaté à Olivesse, canton de Sartène, entre des membres des familles Paolletti et Sarti. Au cours d'une fusillade, cinq personnes tombèrent sur le sol. On s'empressa de leur porter secours et on releva deux morts, Pierre Paolletti et Dominique Sarti, tous deux d'une balle en pleine poitrine, et trois blessés grièvement : François Sarti, Auguste Paolletti et Louis Bracci, frères des victimes à Paris, en congé à Olivesse. Quant aux autres du drame, Joseph Sarti et Dominique Paolletti, ils ont pu s'enfuir et gagner le maquis.

Le Triomphe de Cogolin

Et quand on lui demandait le récit de ses exploits, lors d'un vieux concours de anciens jours qui avait à résoudre les péripéties de ses aventures, il narrait avec force détails, au milieu d'un auditoire émerveillé, tout ce qu'il avait dû faire pour ne pas trahir la confiance qu'on avait mise en lui.

FILM GAUMONT

PARISSETTE

GRAND-CINÉ ROMAN de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ par Paul CARTOUX

DIXIEME EPISODE

Le Triomphe de Cogolin

Après ces visites de la classe moyenne, viendront les personnalités de la ville. La femme du maire eut de son devoir d'appartenir à l'enceinte des félicitations personnelles de son mari.

Un général vint avec sa femme, et fut un peu choqué de la familiarité de Cogolin qui ne savait pas toujours garder la mesure. Des conseillers municipaux, des conseillers généraux s'empresèrent auprès de lui.

Enfin — et ce fut l'apothéose — un journaliste américain qui parlait fort bien le français vint interviewer notre homme. C'était un jeune homme blond, plein, plein de réserve et de distinction, qui d'abord paraissait timide, mais qui — Cogolin s'en aperçut bientôt — dissimulait un esprit furieusement arriviste et pratique.

Il posa d'abord à son patient des questions banales sur ses origines, sur ses goûts, sur ses habitudes. Il se fit raconter la vie quotidienne de l'enceinte, qui, se souvenant des mensonges qu'on avait racontés, insistait :

— Il y aurait bien un moyen d'arrêter ces faux bruits, de mettre fin à une légende ridicule. — Lequel ? — Ce serait d'écrire vos mémoires ! — Vous n'y pensez pas ? — Et pourquoi ? — Je ne sais pas écrire, moi, monsieur, je n'ai pas d'instruction... — On peut s'arranger... Est-ce que vous croyez que ceux qui rassemblent leurs souvenirs se donnent la peine de prendre eux-mêmes la plume ? — Peut-être pas... mais enfin ! — Il y aurait une superbe affaire pour vous... — Et le journaliste se laissait aller à sa nature roublarde, et proposait son petit plan au garçon de recettes qui ne disait rien.

— Il faut profiter de votre popularité... Si vous vous contentiez de me faire des déclarations, à moi, à mes confrères, à mes amis de France, on interpréterait mal votre pensée. On vous fera dire ce que vous n'avez jamais eu l'intention d'exprimer... — Pourtant... — Si... si... croyez-moi, vous verrez ! Tandis que si vous aviez le bon esprit de vous fier à un garçon intelligent, qui sachait débrouiller vos jérémiades sur le papier quelques petites notes et on les mettrait en ordre.

— Vous connaissez ce garçon intelligent ? interrogea malicieusement Cogolin ? — C'est à dire... que... je pourrais vous le faire connaître.

— Vous, peut-être... — Moi, au besoin. Oui, au fait, pourquoi pas moi ? dit le journaliste en jouant la surprise. C'est une idée... je vous vois dans votre cellule, nous passons deux heures ensemble, nous réunissons tous les documents utiles, j'ai un éditeur... mon journal à Philadelphie sera enchanté de publier vos mémoires en feuilleton.

— Bien lancé, en Amérique, ils auront un succès foudroyant. Après ce sera le livre... les traductions... Vous verrez, c'est la fortune pour vous ! — Vous croyez ? — J'en suis sûr. Vous êtes un héros... Vous êtes un homme moral ! Votre histoire est un exemple magnifique... Tenez, vous pourriez débiter au théâtre si vous voulez.

— Mais oui... Ça ne vous dirait rien ? — Dame, non. — Vous avez tort. Vous ne savez pas ce que vous refusez ! Vous feriez des confessions.

— Moi ?... Je n'ai jamais pu dire deux mots de suite devant plus de quatre personnes.

— Vous apprendriez ! Vous pourriez jouer la comédie. Je vous très bien en scène en trois actes qui aurait pour titre : « L'Enceinte vertueuse... » ça serait épaisant... A Paris, en province, on refuserait du monde ! Vous seriez acclamé... Je vous ferai un de ces drames !

— Non... vraiment... je n'ai m'g'n ressens pas ?

— Alors ? J'ai une autre idée... — Encore ! — Oh ça n'est pas ça qui me manque. J'ai toujours étonné mes directeurs. Et pourtant, vous savez, des directeurs américains... — Ça ne doit pas être facile ! Et votre idée ? — Voilà, vous devriez faire du cinéma ! — Du cinéma... — Oui, vous trouveriez des engagements partout. Je vois très bien ça... Un beau film, avec votre histoire. Vous, en garçon de recettes ?... Vous ne trouvez pas ?

— Si... — On ferait tourner votre nièce, aussi, puisque c'est une artiste, et une belle artiste, à ce que vous dites... — Le compliment pour adroit qu'il voudrait être, ne trouble pas Cogolin.

— Non... vous savez... je suis trop timide ! — Ça se passerait... Je vous ferai connaître des impresarios... Aux Etats-Unis, vous deviendriez aussi célèbre que... que Chariot !... Laissez-moi faire... Fiez-vous à moi... — Mon... quoi ? — Vous manager. Vous n'aurez à vous occuper de rien. Je défendrai vos intérêts. Le garçon de recettes, sans que son interlocuteur s'en doute, s'était doucement moqué du jeune homme. Il le considéra pendant quelques instants, en murmurant :

— Tenez, tenez... après tout... mais gu... pourquoi pas ?

— Alors ? J'ai une autre idée... — Encore ! — Oh ça n'est pas ça qui me manque. J'ai toujours étonné mes directeurs. Et pourtant, vous savez, des directeurs américains... — Ça ne doit pas être facile ! Et votre idée ? — Voilà, vous devriez faire du cinéma ! — Du cinéma... — Oui, vous trouveriez des engagements partout. Je vois très bien ça... Un beau film, avec votre histoire. Vous, en garçon de recettes ?... Vous ne trouvez pas ?

— Si... — On ferait tourner votre nièce, aussi, puisque c'est une artiste, et une belle artiste, à ce que vous dites... — Le compliment pour adroit qu'il voudrait être, ne trouble pas Cogolin.

— Non... vous savez... je suis trop timide ! — Ça se passerait... Je vous ferai connaître des impresarios... Aux Etats-Unis, vous deviendriez aussi célèbre que... que Chariot !... Laissez-moi faire... Fiez-vous à moi... — Mon... quoi ? — Vous manager. Vous n'aurez à vous occuper de rien. Je défendrai vos intérêts. Le garçon de recettes, sans que son interlocuteur s'en doute, s'était doucement moqué du jeune homme. Il le considéra pendant quelques instants, en murmurant :

— Tenez, tenez... après tout... mais gu... pourquoi pas ?

— Alors ? J'ai une autre idée... — Encore ! — Oh ça n'est pas ça qui me manque. J'ai toujours étonné mes directeurs. Et pourtant, vous savez, des directeurs américains... — Ça ne doit pas être facile ! Et votre idée ? — Voilà, vous devriez faire du cinéma ! — Du cinéma... — Oui, vous trouveriez des engagements partout. Je vois très bien ça... Un beau film, avec votre histoire. Vous, en garçon de recettes ?... Vous ne trouvez pas ?

— Si... — On ferait tourner votre nièce, aussi, puisque c'est une artiste, et une belle artiste, à ce que vous dites... — Le compliment pour adroit qu'il voudrait être, ne trouble pas Cogolin.

— Non... vous savez... je suis trop timide ! — Ça se passerait... Je vous ferai connaître des impresarios... Aux Etats-Unis, vous deviendriez aussi célèbre que... que Chariot !... Laissez-moi faire... Fiez-vous à moi... — Mon... quoi ? — Vous manager. Vous n'aurez à vous occuper de rien. Je défendrai vos intérêts. Le garçon de recettes, sans que son interlocuteur s'en doute, s'était doucement moqué du jeune homme. Il le considéra pendant quelques instants, en murmurant :

Puis, tout à coup : — Ecoutez, mon petit ami, vous êtes bien gentil, mais pour mes intérêts, je m'en charge. Occupez-vous de votre, ça vaudra beaucoup mieux, et tâchez de les défendre avec moins d'apreté.

Le reporter américain comprit la leçon et s'en tint.

Cogolin n'était pas homme à se laisser éblouir par de pareilles propositions. Il conserva au milieu de toutes ces exagérations déhonnêtes une dignité qui fit l'admiration des gens de bien.

Vraiment la soirée au bureau diable était devenue le dernier salon où l'on cause. Et dans tous les hôtels, à tous les coins de rue, au Casino, on entendait cette phrase : — Avez-vous vu Cogolin ? — Il y eut même des pensées touchantes. Un courrier abondant apportait à l'enceinte des mandats, des billets de cent sous, de dix francs.

— Si je pouvais seulement rester quinze jours ici, pensait le jeune garçon, je crois que je sortirais avec ma fortune faite.

(A suivre)

Le 10ème épisode sera projeté à partir du 5 mai, à l'écran du CASINO, place de Thionville à Lille.